

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
20 OCTOBRE 2010**

MERCREDI, le vingtième jour du mois d'octobre deux mille dix (20 octobre 2010), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2010-10-135

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré et ajoutant les points :

- 7cii. Négociation d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
- 14b. Semaine de l'économie sociale.

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2010;
- 4. Gestion du personnel :

 - a. Renouvellement de l'assurance collective;

- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :

 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Demande de subvention pour la mise à jour de la politique familiale et pour la démarche « Municipalité amie des aînés »;
 - c. Dossier du garage pour l'hygiène du milieu;
 - d. Coordonnatrice pour la politique familiale;

- 6. Aménagement du territoire :

 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. Cours d'eau;
 - c. Avis final de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, article 59;
 - d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Demandes reçues et traitées pour les mois de juin, juillet et août 2010);
7. Rapports :
- a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Président du comité de sécurité publique;
 - c. Agente de développement culturel - Rapport de septembre :
 - i. Présentation du renouvellement du plan d'action de la politique culturelle du conseil de la MRC;
 - ii. Négociation d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
 - d. Activités du CLD de la MRC des Chenaux;
 - e. Point sur la démarche de la politique familiale;
8. Pacte rural :
- a. Enveloppe régulière;
 - b. Enveloppe dédiée (Saint-Luc-de-Vincennes);
 - c. État du fonds;
9. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
- a. Budget 2011;
10. Demandes d'appui :
- a. MRC d'Avignon (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec - TECQ);
 - b. MRC de Montcalm (Programme de renouvellement des conduites - PRECO);
 - c. MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (Modernisation des dossiers d'évaluation);
11. Correspondance déposée;
12. Accusés de réception;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets :
- a. Projet de fibre optique sur le territoire;
 - b. Semaine de l'économie sociale;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2010-10-136

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2010**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 septembre 2010.

Adoptée.

4. **GESTION DU PERSONNEL**

2010-10-137

4a. **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux offre à son personnel une assurance collective;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le contrat actuellement en vigueur avec la "Croix-Bleue Médavie" est venu à échéance le 30 septembre dernier;

Considérant que suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché, courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du renouvellement de ce contrat, telles que négociées;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix-Bleue", pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (Taux par 1000 \$ d'assurance)	,42 \$,44 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000 \$ d'assurance	,04 \$,04 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	4,21 \$	4,41 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	56,80 \$	65,90 \$
- avec personne(s) à charge – familial	205,72 \$	238,86 \$
- avec personne(s) à charge – couple	113,70 \$	131,81 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	149,15 \$	173,05 \$
- familiale (65 ans)	390,29\$	453,57 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	17,21 \$	18,43 \$
- avec personne(s) à charge – familial	57,11 \$	61,16 \$
- avec personne(s) à charge – couple	34,45 \$	36,90 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	44,01 \$	47,13 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	1,25 \$	1,06 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,71 \$	2,71 \$

Il est également résolu que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2010-10-138

5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5037 à 5099 au 20 octobre 2010 totalisant 751 765,10 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2010-10-139

5b. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET POUR LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »

Considérant que la MRC des Chenaux veut mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche « Municipalité amie des aînés »;

Considérant qu'en mettant à jour sa politique familiale et en réalisant la démarche « Municipalité amie des aînés », la MRC veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

Considérant l'importance que la MRC attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

Considérant que la MRC souhaite réaliser la démarche « MADA » simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu :

- 1- Que le conseil de la MRC autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à présenter une demande de subvention au montant de 17 500 \$ pour et au nom de la MRC des Chenaux auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de sa politique familiale et pour la démarche « Municipalité amie des aînés »;
- 2- Que le conseil de la MRC autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;
- 3- Que le conseil de la MRC maintienne un poste de responsable des questions familiales en y ajoutant le dossier aînés au sein du conseil, qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;
- 4- Que le conseil municipal désigne monsieur Guy Veillette au poste de responsable des questions familiales et du dossier aînés.

Adoptée.

5c. DOSSIER DU GARAGE POUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Le directeur général fait le point sur l'évolution de ce dossier et présente un tableau des dépenses encourues à ce jour. Il précise que l'aménagement du terrain est terminé et qu'un appel d'offres paraîtra sous peu en vue d'obtenir des soumissions pour un bâtiment préfabriqué.

2010-10-140

5d. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONIQUE LANDRY POUR LA COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Considérant qu'en octobre 2008, ce conseil mandatait madame Monique Landry comme coordonnatrice pour la mise en œuvre de la politique familiale de la municipalité régionale de comté des Chenaux, adoptée en mai 2008;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'en constatant l'ampleur du travail effectué par madame Landry jusqu'à maintenant et en tenant compte que depuis quelques semaines et au cours des mois à venir, le volume des tâches à accomplir est et sera beaucoup plus important notamment par le renouvellement de notre politique familiale;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospier, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la municipalité régionale de comté des Chenaux bonifie les honoraires de madame Monique Landry, à compter du 15 septembre 2010, à raison de 1000 \$ supplémentaire par mois;
- 2- Que la municipalité régionale de comté des Chenaux renouvelle, pour des périodes annuelles renouvelables, le mandat de madame Monique Landry de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la coordination de la mise en œuvre de sa politique familiale;
- 3- Que ce mandat soit accompli sous forme de contrat à forfait à raison de 27 000 \$ annuellement aux conditions à être définies dans un nouveau protocole d'entente devant prévoir notamment les obligations et responsabilités des deux parties.

De plus, il est résolu que le financement de ce mandat soit réalisé en partie à même une contribution du Pacte rural du 15 septembre au 31 décembre 2010 et, qu'à compter de 2011, le financement de la rétribution supplémentaire de madame Landry proviendra en partie du Pacte rural et du fonds général de la MRC des Chenaux en attendant la réception de la subvention qui sera octroyée par le ministère de la Famille en regard de la demande de financement dans le cadre du *programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche « Municipalité amie des aînés »*.

Cette résolution est valide pour la durée de la période couverte par la subvention octroyée par le ministère de la Famille dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche « Municipalité amie des aînés ».

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2010-10-141

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 317-01-06-09 DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 317-01-06-09 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

2010-10-142

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 129-2010 DE BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 129-2010 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

2010-10-143

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 684 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement numéro 684 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

6b. COURS D'EAU

Le directeur général informe qu'actuellement quelques cours d'eau font l'objet de préoccupations et que le coordonnateur à l'aménagement, monsieur Yvan Magny, poursuit les démarches entreprises notamment à Notre-Dame-du-Mont-Carmel et à Saint-Maurice.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6c. AVIS FINAL DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE, ARTICLE 59

Les membres du conseil prennent connaissance de cet avis.

6d. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports des demandes d'autorisation et des autorisations données, produits le MDDEP pour les mois de juin, juillet et août 2010.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Pierre Bouchard, président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informe les membres du conseil au sujet des derniers développements en rapport avec les activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il est question des prévisions budgétaires qui sont soumises aux membres pour approbation.

7b. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Fortin, président du comité de sécurité publique et maire de Batiscan, fait part et commente le contenu du compte rendu de la dernière réunion du comité, tenue le 18 août dernier. Des statistiques sont jointes au rapport.

7c. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports du mois de septembre 2010 produit par l'agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

2010-10-144

7ci. PRÉSENTATION DU RENOUVELLEMENT DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU CONSEIL DE LA MRC

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

Considérant que le plan d'action culturel 2008-2010 viendra à terme dans trois mois;

Considérant que toutes les actions réalisées dans le cadre du plan d'action culturel 2008-2010 ont eu de bonnes retombées pour la MRC des Chenaux;

Considérant que madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, est mandatée pour la mise en œuvre du deuxième plan d'action culturel;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter le deuxième plan d'action culturel 2011-2013.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2010-10-145

7cii. NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

Considérant que le plan d'action culturel 2011-2013 a été adopté par le conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant que plusieurs actions comprises dans le plan d'action culturel 2011-2013 reposent sur les axes gouvernementaux en matière de culture;

Considérant que la MRC des Chenaux pourrait obtenir une contribution financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine couvrant 50 % des frais de certaines actions;

Considérant que madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, est mandatée pour la mise en œuvre du deuxième plan d'action culturel;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de signifier la volonté de la MRC des Chenaux à négocier une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine.

Adoptée.

7d. ACTIVITÉS DU CLD DE LA MRC DES CHENAUX

Un rapport énonça les activités du CLD de la MRC des Chenaux au cours du mois de septembre 2010 est remis aux membres du conseil par le directeur général par intérim de cet organisme. Celui-ci invite les membres du conseil à lui faire part de leurs commentaires sur le contenu de ce document en vue de l'enrichir.

7e. POINT SUR LA DÉMARCHE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, intervient sur ce point en expliquant la démarche faite auprès des municipalités intéressées. Le document présenté est le même qui a servi à cette démarche.

8. PACTE RURAL

2010-10-146

8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux dispose d'une somme de 305 815 \$ du gouvernement du Québec entre avril 2010 et avril 2011 dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014;

Considérant que le 27 septembre dernier, les membres du comité de développement rural se réunissaient pour prendre notamment en considération dix-sept projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement rural eu égard aux nouveaux critères du plan de travail, adopté par le conseil en 2010;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant les recommandations du comité de développement rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Comité des aînés de Champlain	Résidence Champlaine 2011-2012	1 505 000 \$	25 000 \$ *
Coopérative de solidarité en habitation de Saint-Stanislas	Résidence pour aînés 2011-2012	2 000 000 \$	25 000 \$ *
CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux	Place aux jeunes de la MRC des Chenaux	40 373 \$	8590 \$
Coopérative de Solidarité Frissons Gourmands	Démarrage	14 744 \$	5000 \$ **
Service de secrétariat communautaire des Chenaux	Développement du service de covoiturage	23 940 \$	6875 \$
URLSM	Festi'Art 2010	39 528 \$	8000 \$
MRC des Chenaux	Bonification de la rémunération de la coordonnatrice de la Politique familiale		4318 \$
Total			82 783 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les conditions du comité de recommandation fassent partie du protocole requis;
- 2- Que les montants ainsi autorisés soient versés de la manière suivante :
 - 70 % à la signature d'un protocole;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 3- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

* En ce qui concerne les projets de résidences pour aînés, les montants seront versés de la même façon dès que la subvention 2011-2012 destinée à la MRC sera encaissée.

** Les promoteurs de ce projet doivent démontrer que d'autres producteurs peuvent être admis comme membre de la coopérative de solidarité.

Adoptée.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

2010-10-147

8b. ENVELOPPE DÉDIÉE - SAINT-LUC-DE-VINCENNES

Considérant que suivant le plan de travail modifié destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5);

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Luc-de-Vincennes (2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012)	Relocalisation des services municipaux	106 111 \$	32 120 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé ainsi :
 - 70 % à la signature du protocole requis pour 2009-2010 et 2010-2011;
 - 70 % de l'enveloppe 2011-2012 lorsque le montant sera reçu du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8c. ÉTAT DU FONDS

Un tableau indiquant l'évolution du fonds du pacte rural est remis aux membres du conseil. Il n'y a plus de fonds disponibles avant avril 2011.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

2010-10-148

9a. RGMRM - ADOPTION DU BUDGET 2011

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté, le 29 septembre 2010, par la résolution numéro 2010-09-3750, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

Considérant les dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les prévisions budgétaires 2011 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie totalisant 27 533 344 \$.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI

2010-10-149

10a. MRC D'AVIGNON (PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - TECQ)

Considérant le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) » qui a pour but d'assurer le financement du renouvellement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable;

Considérant que les municipalités doivent, pour bénéficier du « programme », affecter la contribution gouvernementale à la réalisation d'infrastructures qui respectent l'ordre de priorité suivant :

- 1) Mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées;
- 2) Connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
- 3) Renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
- 4) Matières résiduelles, amélioration énergétique et voirie locale;

Considérant que l'un des fondements du « programme » est de permettre aux municipalités de planifier leurs dépenses en infrastructures locales selon les besoins locaux;

Considérant que, selon les modalités du programme, les municipalités doivent intégralement respecter l'ordre des priorités indépendamment des besoins et des priorités locales;

Considérant que cette situation a pour conséquence de retarder certaines municipalités dont l'état d'avancement de la programmation de leurs travaux ne s'arrime pas avec la règle de priorisation établie par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la municipalité locale est la mieux placée pour décider de « priorisation » des travaux à réaliser en fonction des besoins de son milieu;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'appuyer la MRC d'Avignon dans sa demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, d'assouplir les modalités du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) » afin de permettre aux municipalités locales de décider de la priorisation des travaux à être réalisés.

Adoptée.

2010-10-150

10b. MRC DE MONTCALM (PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES - PRECO)

Considérant que la ville de Saint-Lin-Laurentides a signé un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 21 juin 2010 (dossier 231384) afin d'établir les obligations du Ministre et de la ville de Saint-Lin-Laurentides relativement au versement d'une aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO);

Considérant que les entrepreneurs du Québec ne peuvent pas se procurer les matériaux de construction pour les travaux d'infrastructure et que la saison avance à grands pas, ce qui compromet grandement la réalisation des travaux d'infrastructure avant le 31 décembre 2010;

Considérant que toutes les municipalités ayant signé un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO) doivent se retrouver dans la même situation;

Considérant que la MRC de Montcalm a appuyé la ville de Saint-Lin-Laurentides et qu'elle demande l'appui de toutes les MRC du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'appuyer la MRC de Montcalm dans sa demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reporter, au 1^{er} mai 2011, la date d'échéance pour la réalisation des travaux du 31 décembre 2010 dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO).

Adoptée.

10c. MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MODERNISATION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Explication du sous-ministre en réponse à l'appui donné à la MRC d'Antoine-Labelle);
- b. Ville de Trois-Rivières (Règlement modifiant le schéma d'aménagement 87-11-52 et résolution d'adoption C-2010-707);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement numéro 38/2010 modifiant le schéma d'aménagement 87-11-52 et résolution d'adoption C-2010-596);
- d. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

12. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- a. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Rapport d'activités 2009 et plan d'action 2010);
- b. Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Résolution de félicitations à madame Julie Boulet, Ministre);
- c. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Résolution 2010-05-7-079 appuyant la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour une révision du programme Prime-Vert) et lettre adressée au président de la FQM.

13. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Services environnementaux Richelieu (Site Web pour suivre l'évolution des travaux de nettoyage du site de compostage de Saint-Luc-de-Vincennes);
- b. Conformité du PGMR de la MRC de Portneuf;
- c. Parc de la rivière Batiscan (Rapport de fréquentation au 30 septembre 2010);
- d. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires sur la modernisation des dossiers d'évaluation foncière);
- e. Document d'information sur les coopératives.

14. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

14a. PROJET DE FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE

Le préfet relate le contenu d'une rencontre ayant eu lieu à la MRC le 15 octobre 2010 avec des représentants de TGVnet.

14b. SEMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, informe ses collègues de la tenue de la semaine de l'économie sociale du 1^{er} au 5 novembre 2010.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comptant six personnes dans l'assistance, des échanges ont lieu au sujet d'un projet financé par le pacte rural, soit le projet présenté par la coopérative Frissons gourmands.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2010-10-151

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et cinq minutes (20 h 5), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

2010-10-152

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Tous les membres du conseil étant présents et renonçant d'emblée aux formalités pour la tenue d'une séance extraordinaire, à vingt heures et dix-sept minutes (20 h 17), il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de tenir la présente séance extraordinaire afin de disposer du seul sujet motivant celle-ci, soit un appui à la ville de Shawinigan dans ses démarches pour l'obtention de la coupe Memorial en 2012.

Adoptée.

2010-10-153

APPUI À LA VILLE DE SHAWINIGAN - DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA PRÉSENTATION DE LA COUPE MEMORIAL EN 2012

Considérant la grande volonté de la Ville de Shawinigan d'être choisie à titre de ville hôte dans le cadre de la présentation de la Coupe Memorial, en 2012;

Considérant que la Ville de Shawinigan demande l'appui de l'ensemble des municipalités voisines;

Considérant que la Ville de Shawinigan dispose des infrastructures ainsi que des ressources humaines et matérielles requises pour accueillir la présentation de la Coupe Memorial;

Considérant que la présentation de la Coupe Memorial s'avère une occasion extraordinaire et privilégiée pour la population de participer au développement économique de sa région et permet de consolider le partenariat des principaux acteurs du milieu;

Considérant que la présentation de la Coupe Memorial à Shawinigan entraînera des retombées économiques positives et importantes pour toute la région;

Considérant que la tenue d'un événement de cette envergure favorise le développement du sport dans le milieu puis contribue grandement à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population en général et plus particulièrement auprès des jeunes;

Considérant que la Ville est en mesure d'établir de façon incontestable et non équivoque sa capacité à réaliser cet événement d'envergure nationale;

Considérant que la présentation de la Coupe Memorial à Shawinigan permet de mettre en valeur l'équipe junior de la région et représente un appui à toute l'organisation ainsi qu'à ses joueurs;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux :

- 1- Appuient fermement la démarche de la Ville de Shawinigan en vue d'obtenir la présentation de la Coupe Memorial, en 2012;
- 2- S'engagent à favoriser la promotion de l'événement et encourager sa population à participer;
- 3- Sensibilisent les entreprises et commerces de son territoire à commanditer l'événement.

Adoptée.

2010-10-154

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et dix-neuf minutes (20 h 19) il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu de lever la présente séance extraordinaire.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET